

FARCE NOUVELLE ET FORT JOYEUSE
DU PET

à quatre personnages, c'est assavoir

HUBERT LE JUGE
JEANNETTE LE PROCUREUR

(vers 1476, adaptation de Jeff Persels)

SCÈNE I^{re}. *Chez Hubert.*

HUBERT. – Jeannette !

JEANNETTE. – Hubert ?

HUBERT. – Est-ce tout ? Est-il point heure de dîner ?

JEANNETTE. – Attends !

HUBERT. – Tout le sang me bout... Jeannette !

JEANNETTE. – Hubert !

HUBERT. – Est-ce tout ? Est-il point heure de dîner ?

JEANNETTE. – Aide-moi donc à bouger cette pile de draps pour mettre la table.

HUBERT. – Sus donc ! (*Prout.*) O, qu'ai-je entendu sonner ?

JEANNETTE. – Je ne sais. Peut-être en te baissant une aiguillette est rompue, ou quelque lacet.

HUBERT. – Par le sang de bieu, c'est un pet. Je ne sais d'où il peut venir.

JEANNETTE. – Tu me ferais bien deviner qui l'a fait.

HUBERT. – Toi.

JEANNETTE. – Il n'en est rien.

HUBERT. – Par le sang de bieu, je le sais bien.

JEANNETTE. – Qui premier l'a senti l'a fait. Je n'en ai fait ni senti nul.

HUBERT. – Non toi.

JEANNETTE. – Et qui donc ?

HUBERT. – Ton cul ! Prends qu'il te soit échappé !

JEANNETTE. – Que celui qui a peté soit condamné au gibet ainsi que celui qui l'a vu, aperçu ou senti en quelque manière !

HUBERT. – Aussi venait-il par derrière. Tu n'avais garde de le voir.

- JEANNETTE. – Il est des gens à qui on ne devrait pas rendre service : on voit ce qui en résulte !
- HUBERT. – Toutefois il passe par là. Et ainsi je l'ai doucement senti.
- JEANNETTE. – Par bieu ! tu en as menti. Car je suis de meilleur lignage et plus propre que tu ne dis.
- HUBERT. – Par bieu ! tu l'as fait, le pet !
- JEANNETTE. – Je te le nie.
- HUBERT. – Comment elle renie son cul !
- JEANNETTE. – Tu diras ce que tu voudras, mais par bieu ! tu amenderas le deshonneur par justice. Tu ne me tiendras pas si bête que je doive endurer cela !

SCÈNE 2. *Dehors et chez Hubert.*

- LE PROCUREUR. – (*A part.*) Qu'est-ce que j'entends ? Il y a un différend entre ces gens. Il faut savoir ce que je pourrais gagner par leur dispute.
- JEANNETTE. – Que je crève ou que le diable m'emporte si jamais un jour de ta vie tu as fait plus grande folie, puisqu'il faut que je t'avise.
- HUBERT. – Si je te fais citer d'office, le pet sera bien débattu.
- JEANNETTE. – Et par qui le prouveras-tu ?
- HUBERT. – Je m'en croirai en ton serment.
- JEANNETTE. – Bref, j'entrerai en jugement afin que j'en aie justice.
- HUBERT. – Et plutôt à Dieu que je t'y tienne, pour voir quelle honte je te ferais !
- JEANNETTE. – Et de quoi ?
- HUBERT. – Et, quand je dirai que tu as fait un si gros pet !
- JEANNETTE. – Et je dirai que tu l'as fait et j'en ferai grand serment au majeur.
- HUBERT. – Que n'y a-t-il ici un procureur ? Il saurait venir au fait !
- JEANNETTE. – Et plutôt à Dieu qu'il soit déjà venu !
- LE PROCUREUR. – (*A part.*) Il est grand temps de me montrer. (*A Jeannette & Hubert.*) Ça, ceux qui veulent entrer en procès, qu'ils viennent s'adresser à moi.
- JEANNETTE. – Ah ! monsieur, je vous demande puisque ce fait vous concerne.
- HUBERT. – Et, monsieur, que je vous raconte mon cas !

- JEANNETTE. – Et parlez à moi, s’il vous plaît.
- LE PROCUREUR.– Ah ! volontiers. Dites de quoi il s’agit. Qui va commencer ?
- HUBERT. – Je me plains.
- JEANNETTE. – Moi aussi, par ces deux mains.
- LE PROCUREUR.– Et de quoi ?
- JEANNETTE. – Entendez moi, sire.
- LE PROCUREUR.– Je crois que vous vous moquez de moi.
- HUBERT. – Pour quelque cause...
- LE PROCUREUR.– Vous ne savez dire ni l’un ni l’autre votre fait.
- HUBERT. – Il est vrai que ma femme a fait...
- JEANNETTE. – Non est. Tu en as menti.
- LE PROCUREUR.– Laissez le dire, et puis après je vous entendrai. Je servirai bien l’un et l’autre.
- JEANNETTE. – Ce sera le fait d’un homme sage.
- LE PROCUREUR.– Et quelle chose est-ce ?
- HUBERT. – C’est un pet. Sachez-le, sire, et considérez le cas.
- LE PROCUREUR.– D’où vient-il ?
- JEANNETTE. – Mon mari l’a fait.
- HUBERT. – Il vient d’elle !
- JEANNETTE. – Et par bieu, non fait.
- LE PROCUREUR.– Il faudrait bien des avocats pour disputer la matière. Çà, femme, veuillez me raconter en ce lieu-ci, secrètement, la façon et manière dont le cas est advenu.
- JEANNETTE. – Ha ! monsieur, je n’oserai. Tout le monde s’en moquera !
- LE PROCUREUR.– Jamais homme ne le saura. Je le tiendrai toujours secret. Comment est-il arrivé ?
- JEANNETTE. – Je vous le dirai. En soulevant une pile de draps, mon mari m’a bousculée si fort que je me suis baissée un peu trop bas. Donc, quelque chose m’a échappé. Que Dieu me garde de péril!
- LE PROCUREUR.– Et votre mari vous a-t-il demandé de soulever cette pile ?

- JEANNETTE. – Oui, certes.
- LE PROCUREUR.– Il a donc tort, car c'est trop demander. Aussitôt qu'on plaide tous ces cas devant le juge, ils sont condamnés.
- JEANNETTE. – Si vous plaidez bien mon cas, je ne manquerai pas de vous récompenser.
- LE PROCUREUR.– Or taisez-vous et n'en dites mot ni demi. Or çà, après vous, mon ami, dites la vérité, par votre âme.
- HUBERT. – Sire, il est vrai que ma femme a fait un pet. J'en ai eu si peur que le cul me tremble. Et moi qui veux que ma maison soit propre, sans y souffrir aucune ordure, je veux qu'elle répare l'injure qu'elle m'a faite en ma maison. Voilà tout.
- LE PROCUREUR.– Vous avez raison. Quoi que le cas advienne souvent, si elle a lâché ce vent, elle en sera condamnée.
- HUBERT. – Et parlez bien à monsieur le maire pour moi. Vous aurez un demi-écu en plus !
- LE PROCUREUR.– N'en parlons plus. Allons plaider notre cas.
- JEANNETTE. – Et dites que c'est lui qui l'a fait, pour Dieu, sire.
- LE PROCUREUR.– Or paix de ceci ! Tenez-vous là, et vous aussi, et vous entendrez ce que sera.

SCÈNE 3. *Chez le juge.*

- LE PROCUREUR.– (*Au juge.*) Bona vita ! (*A part.*) C'est du latin !
- LE JUGE. – Soyez tous les bienvenus. Alors, messieurs, que dites-vous ?
- JEANNETTE. – Ha ! monsieur saint Nicolas, soyez-moi à ce jour sécourable !
- LE PROCUREUR.– Taisez-vous, de par le diable ! (*Au juge.*) Le cas est ainsi. (*A Hubert.*) Comment est votre nom ?
- HUBERT. – J'ai nom Hubert.
- JEANNETTE. – Et moi, j'ai nom Jeannette Huberte, à cause de mon mari.
- LE PROCUREUR.– (*A Jeannette.*) Merde ! Taisez-vous, bon gré saint Rémi ! (*Au juge.*) Voici Hubert qui dit ainsi : que lui, étant en sa maison, à tort, sans cause et sans raison, lui qui désire être en paix...
- JEANNETTE. – Ce fut par lever trop grand fardeau.
- HUBERT. – Non, il n'en est rien !
- LE PROCUREUR.– Ne sonnez mot !
- LE JUGE. – Abrégez-vous tôt, procureur.

- LE PROCUREUR.— Hubert dit qu’il a entendu un pet.
- HUBERT. — Prout ! Ne vous déplaie, monsieur.
- LE PROCUREUR.— Paix, Hubert !
- LE JUGE. — Parlez, procureur.
- LE PROCUREUR.— Hubert s’en plaint formellement car il est venu si subtilement qu’il en a tressaillé de grand’peur. Secondement, il dit que l’odeur lui a empuanti sa maison. Et il dit aussi que par raison il n’appartient point à sa femme de jeter quelque ordure infâme dans la maison de son mari.
- LE JUGE. — Que dit Jeannette sur ceci ?
- LE PROCUREUR.— Elle dit que, concernant ce qui a été accompli, s’il était advenu ainsi, toute la responsabilité était à son mari.
- LE JUGE. — Voire, et comment ?
- LE PROCUREUR.— Parce que, au commandement de son mari elle a soulevé un fardeau par quoi le vent qui s’est levé est venu par peine extraordinaire.
- HUBERT. — Il n’en est rien !
- LE PROCUREUR.— Veuillez vous taire.
- JEANNETTE. — Si est. Que le grand diable y ait part !
- LE JUGE. — (*A Jeannette & Hubert.*) Tirez-vous à part entre vous et attendez votre sentence.

SCÈNE 4. Le Juge et le Procureur seuls.

- LE JUGE. — Procureur, écoutez un peu. Que ferons-nous ?
- LE PROCUREUR.— Sire, il est raison de ne pas souffrir dans sa maison qu’un autre fasse aucune ordure.
- LE JUGE. — Et pourtant faut-il que l’homme endure toute l’odeur et puanteur de sa femme.
- LE PROCUREUR.— Dea, monsieur, Hubert ne doute pas qu’homme et femme ne font qu’un. Il l’entend bien. Mais si elle a peté, d’y avoir part, il s’y oppose.
- LE JUGE. — Puisqu’ils ne font qu’un, Hubert doit entendre et savoir qu’en tout il doit avoir sa part. Quand il l’a prise, il l’a prise toute entière.
- LE PROCUREUR.— Voici ce qu’il avance pour sa défense : il dit que personne n’a jamais épousé le cul de sa femme. Aussi conclut-il que si le cul fait ordure, il ne doit pas y avoir part.

SCÈNE 5. *Tous réunis.*

- LE JUGE. – Venez çà, Hubert. Levez la main. (*A Jeannette.*) Et vous aussi. (*A Hubert.*) N’avez-vous pas épousé cette-ci et toute prise pour femme ?
- HUBERT. – Nenni, sire, par mon baptême ! Je n’ai épousé ni pris en mariage que son corps. Mais d’épouser son cul, arrière !
- LE JUGE. – Et si elle avait été sans derrière, l’auriez-vous prise ?
- HUBERT. – Je ne sais.
- JEANNETTE. – Monsieur, je vous prouverai que sitôt que j’ai été mariée, la première nuit que j’ai couché avec lui – ou qu’on me mette en pièces toute vivante ! – mon cul a été la première pièce par où il m’a prise !
- HUBERT. – Mais je n’y voyais goutte ! Croyez bien que, s’il avait fait plein jour, je t’aurais bien retournée avant de t’avoir prise par là !
- LE JUGE. – Il suffit. Çà, arrêtez-vous là. Puisque le cul qui a fait le pet est le vôtre, il faut que vous l’ayez fait. Cela est clair et net. Ce qu’il brasse, il vous faut le boire. Aussi faut-il pour mettre fin à ce procès, que vous reconnaissiez l’avoir fait. C’est ma sentence.
- HUBERT. – Je m’y oppose !
- LE JUGE. – N’est-ce pas une même chose que la femme et son mari ? Entendez-vous, Hubert ?
- HUBERT. – Oui.
- LE JUGE. – Chacun doit avoir sa part des biens que Dieu vous a donnés, n’est-il pas vrai ?
- HUBERT. – Il est vrai.
- LE JUGE. – Si l’homme est dans le besoin, la femme ne l’aide-t-elle pas ?
- HUBERT. – Oui, sire.
- JEANNETTE. – Et aussi dans le cas inverse.
- LE JUGE. – Si vous avez ce qui lui manque et elle en veut ?
- HUBERT. – Je lui en donne, quand elle en a besoin.
- LE JUGE. – Et si elle a peté ou que du cul lui soit sorti un peu de vent, vous, son mari, voulez-vous nous faire croire que vous n’en avez pas votre part ? S’il est sorti du cul de l’un et s’il entre dans le nez de l’autre, par ma conscience, il faut prendre la faute en patience.
- LE PROCUREUR. – Hubert, mon ami, avouez que le pet dont ici vous vous plaignez, vous l’avez fait sans qu’il y ait faute de votre part.

- HUBERT. – Par mon créateur...
- LE PROCUREUR.– Dieu ! il le faut, même s'il est admis que vous ne l'avez pas fait vous-même.
- HUBERT. – Or, si je l'ai fait, comme vous le dites, je prends sur Dieu et sur mon âme que ç'a été par le cul de ma femme, car il n'est point sorti du mien.
- JEANNETTE. – Trut ! par saint Jean, tu dis bien !
- HUBERT. – Et fais tes fièvres quartaines, vieille mule !
- LE JUGE. – Vous certifiez que le vent est en effet le pet, que vous plaidez l'avoir fait et en confessez la manière.
- HUBERT. – Oui bien, moyennant son derrière. Regardez comment vous ordonnez !
- LE JUGE. – J'ordonne que tous les mariés qui dorénavant feront pets tous ensemble les avoueront et les partageront à égalité. (*Au Procureur.*) Faites écrire la sentence.
- JEANNETTE. – Ah ! monsieur, Dieu vous le rende ! Voilà bien jugé, sur mon âme.
- HUBERT. – Vraiment, à ton profit, ma femme. Mais du mien, Dieu sait comment.
- LE JUGE. – Que dites-vous ?
- HUBERT. – Certainement, je dis que c'est jugé adroit.
- LE JUGE. – (*Au public.*) Accordez les nez et les culs ensemble. Seigneurs et dames qui êtes ici présents, prenez en gré mon jugement.

FINIS.